

Nom - Prénom

Club

PERFECTIONNE EN ESCALADE – SAE : GROUPES DE COMPÉTENCES

THEME 1	Nom du certificateur	Brevet/diplôme	Date et signature
PERF-1.1 - Niveau de pratique			
PERF-1.2 - Expériences			

THEME 2	Nom du certificateur	Brevet/diplôme	Date et signature
PERF-2.1 : Progresser en escalade (commune SNE)			
PERF-2.2 : Compléments techniques (commune SNE)			

THEME 3	Nom du certificateur	Brevet/diplôme	Date et signature
PERF-3.1 : Le matériel pour une pratique autonome		Mise en place 2023	
PERF-3.2 : Ma pratique autonome de l'escalade		Mise en place 2023	
PERF-3.3 : Environnement de pratique : escalade		Mise en place 2023	

THEME 4	Nom du certificateur	Brevet/diplôme	Date et signature
PERF-4.1 - Ma formation à la FFCAM		Mise en place 2023	

FICHE PRATIQUE

Perfectionné en Escalade

- Structure Artificielle Escalade (SAE)

Version 2022-2023



Fiche de compétences

Cette fiche est mise à disposition des clubs et des pratiquants pour les saisons 2022 et 2023. Elle permet de suivre l'acquisition des connaissances et des compétences de chaque pratiquant autour des 4 THEMES suivants :

THEME 1 : Niveau de pratique et expériences

THEME 2 : Techniques et sécurité dans la pratique

THEME 3 : Prévention et environnement de pratique

THEME 4 : Environnement fédéral, des clubs et des pratiques

La validation de l'ensemble des groupes de compétences notés de 1.1 à 4.1 et résumés en page 4, permet au pratiquant d'atteindre le niveau « PERFECTIONNE EN ESCALADE sur SAE ». Les groupes de compétences pourront être intégrés au profil de chaque pratiquant dans le système d'informations fédéral dès que l'application « Attestation pratiquant » sera opérationnelle courant 2022.

PERFECTIONNE en escalade sur SAE

Je suis PERFECTIONNE dans la pratique de l'escalade sur SAE. Je suis capable d'organiser ma pratique pour progresser techniquement et physiquement. Je dispose d'une expérience de l'escalade sur SAE en lien à mon niveau de pratique.

Je peux poursuivre ma formation personnelle vers l'acquisition de compétences avancées en escalade sur SAE (niveau SPECIALISE)

Je peux également entrer en formation d'initiateur et transmettre ma passion de l'escalade à d'autres pratiquants.

Perfectionné en Escalade - SAE

1

NIVEAU - EXPÉRIENCES

1.1 - NIVEAU DE PRATIQUE

- ☐ Niveau de pratique maîtrisé de 6a en tête sur SAE.

1.2 - EXPÉRIENCES

- ☐ Temps de pratique de 6 mois à raison d'une séance par semaine, ou d'au moins 40 heures.

2

TECHNIQUES ET SÉCURITÉ DANS LA PRATIQUE

2.1 - PROGRESSER EN ESCALADE - COMPÉTENCES COMMUNES SNE

Mes connaissances validées :

- ☐ Connaître et expliquer les principes de la progression en escalade : éléments moteurs, cognitifs, affectifs.
- ☐ Connaître ses points forts et faibles dans l'activité.
- ☐ Reconnaître les différents types de prises et leurs préhensions.
- ☐ Connaître et nommer les différents mouvements lors d'une progression.

Mes compétences validées :

- ☐ Lire, déchiffrer et expliquer des passages.
- ☐ Evaluer la difficulté d'une voie ou d'un passage et proposer une cotation.
- ☐ Travailler une voie.
- ☐ S'engager et accepter des mouvements de déséquilibre.
- ☐ Organiser sa séance d'escalade en fonction de son objectif.

2.2 - COMPLÉMENTS TECHNIQUES - COMPÉTENCES COMMUNES SNE

Mes connaissances validées :

- ☐ Reconnaître les erreurs liées au mousquetonnage (sens, yoyo, oubli ...).

Mes compétences validées :

- ☐ Maîtriser l'assurage dynamique.
- ☐ Maîtriser l'usage d'un dispositif d'assurage auto-freinant.
- ☐ Appréhender et gérer la chute avec sérénité.
- ☐ Grimper avec relâchement entre deux points d'ancrage, tout en restant concentré et vigilant.

3

PRÉVENTION ET ENVIRONNEMENT DE PRATIQUE

3.1 - LE MATÉRIEL POUR UNE PRATIQUE AUTONOME

- Mise en place en 2023

3.2 - MA PRATIQUE AUTONOME DE L'ESCALADE

- Mise en place en 2023

3.3 - ENVIRONNEMENT DE PRATIQUE : MILIEU ESCALADE

- Mise en place en 2023

4

ENVIRONNEMENT FÉDÉRAL ET DES CLUBS

4.1 - MA FORMATION À LA FFCAM

- MISE EN PLACE EN 2023

Mes connaissances validées :

- ☐ Connaître le principe de la formation des pratiquants et des cadres à la FFCAM;
- ☐ Préciser la notion de champs de compétences dans le cadre de sa propre formation;
- ☐ Connaître et expliquer le principe et la responsabilité du co-encadrement dans son club.



Fiches de compétences : Escalade

Saison 2022-2023

MODE D'EMPLOI



Fiches de compétences : principe

Les fiches de compétences sont mises à disposition des adhérents, des clubs et des comités territoriaux de la FFCAM. Elles proposent un cadre permettant aux formateurs d'organiser simplement la formation des pratiquants dans toutes les activités.

Elles permettent un suivi de l'acquisition des compétences d'un pratiquant sur la base de deux niveaux de pratiques successifs, « INITIE » et « PERFECTIONNE » sur SAE ou SNE :

- **INITIE** : je suis initié à la pratique de l'escalade sur SNE.
- **PERFECTIONNE** : je peux pratiquer l'escalade sur SNE en autonomie.

Pour chaque niveau (INITIE et PERFECTIONNE), les compétences sont organisées en quatre THEMES, ces thèmes étant identiques quelle que soit l'activité. Chaque thème comporte plusieurs groupes de compétences. Chaque groupe de compétences est validé quand toutes les compétences le constituant le sont. Seuls les groupes de compétences validés devront être reportés dans l'application « **attestation pratiquant** » disponible dans « l'espace licencié » courant 2022. Le pratiquant peut suivre ainsi sa progression et les compétences lui restant à acquérir s'il souhaite valider le niveau INITIE ou PERFECTIONNE.

Un pratiquant ayant validé toutes les groupes de compétences dispose alors automatiquement du niveau **INITIE ou PERFECTIONNE en escalade sur SAE ou SNE**. Ces informations seront disponibles dans son « espace licencié » (mise en œuvre informatique courant 2022).

Validation des connaissances/compétences :

La validation des compétences donne de fait au formateur un rôle d'évaluateur. Il peut valider chaque compétence au fil des temps d'apprentissage, lors d'activités au sein du club, ou lors d'un stage, un rassemblement, une sortie collective, un cycle de formation... La validation des compétences/connaissances n'est donc plus une traditionnelle « validation de stage ».

Dans chacune de ces situations, il est tout à fait possible de ne valider que certaines compétences. Le formateur précisera alors au pratiquant le processus lui permettant de compléter son apprentissage : plus d'expériences, plus de diversité dans les terrains de pratique, un autre cycle de formation, un autre stage ...

Dispositions transitoires 2022

L'application « **attestation pratiquant** » permettant de valider les groupes de compétences sera disponible courant 2022. Les clubs et les formateurs souhaitant dès à présent s'appuyer sur les nouveaux parcours de formation sans disposer de cette application, doivent travailler dans un premier temps sur les **fiches papier** et transférer très simplement ces validations vers l'application lorsqu'elle sera opérationnelle.

Qui peut valider les fiches de compétences ?

INITIES : Les encadrants brevetés (initiateurs, instructeurs) sont formés pour valider les groupes de compétences au niveau INITIE. Les professionnels disposant d'un agrément « formateur FFCAM » pourront également valider ces groupes de compétences.

PERFECTIONNES : les instructeurs sont compétents pour valider les compétences au niveau PERFECTIONNE ainsi que certains professionnels disposant d'un agrément « formateur FFCAM ». Certains initiateurs disposant d'une bonne expérience de formateur dans leur club ou dans leur comité peuvent également valider les compétences au niveau PERFECTIONNE. Pour ces initiateurs, une demande faisant état de leurs compétences doit être faite par le président du club (ou un gestionnaire) depuis EXTRANET - rubrique « autorisation formateur » dès que cette rubrique sera disponible. Vous en serez informés.

Agrément des professionnels

Un agrément « formateur FFCAM » sera attribué aux professionnels qui le souhaitent par la Direction Technique Nationale (DTN) en fonction de leurs prérogatives professionnelles, et sous réserve de disposer d'une information préalable sur le système de formation de la FFCAM. Il est en effet nécessaire que ces professionnels puissent « porter » le système de formation de la FFCAM auprès des pratiquants, et qu'ils puissent les accompagner dans leur parcours de formation. Ce processus d'agrément sera mis en place courant 2022, et sera initié par le président du club (ou un gestionnaire). Cet agrément ne porte que sur la formation des pratiquants.

Contenu des fiches de compétences :

Pour simplifier la lecture des compétences, chaque fiche est construite autour de connaissances et de compétences.

Les connaissances doivent être vues comme un « savoir » ne nécessitant pas d'expérience. Les compétences doivent être vues comme un « savoir-faire » ou un « savoir-être » associé à une expérience plus ou moins importante. Exemple appliqué à l'escalade :

- **Connaissance** : je connais le principe de la descente en rappel - je suis capable de l'expliquer.
- **Compétence** : je sais réaliser une descente en rappel - je suis capable de réaliser cette technique que j'ai reproduit plusieurs fois avec succès.

Une compétence **maîtrisée** relève souvent d'une problématique de sécurité, et nécessite plus de répétitions et donc d'expériences pour s'assurer de sa maîtrise. Ce type de compétences commence par le mot « **maîtriser** ».



THEMES : mode d'emploi - saison 2022-2023

Le tableau ci-dessous précise les modalités de mise en oeuvre pour ces deux saisons.

1

NIVEAU - EXPÉRIENCES

Ces deux groupes de compétences peuvent être évalués par le formateur lors d'activités collectives, d'un rassemblement, ... afin de vérifier que le niveau de pratique et d'expériences du pratiquant est conforme au niveau attendu. Il n'est pas forcément nécessaire de mettre en place des tests.

L'expérience ne peut pas à être certifiée par le formateur qui n'a pas nécessairement participé aux différentes activités. Par contre, ce dernier peut attester l'adéquation entre le niveau d'expériences attendu dans la fiche, et la pratique observée sur le terrain. Une discussion informelle entre le pratiquant et le formateur peut venir consolider cette observation, ce dernier pouvant proposer de renforcer cette expérience qui peut être considérée comme insuffisante par rapport au niveau attendu.

2

TECHNIQUES ET SÉCURITÉ DANS LA PRATIQUE

Ce thème porte sur les techniques de progression et de sécurité dans l'activité. Les groupes de compétences peuvent être validés à tout moment, y compris en dehors d'un stage. Il n'y a donc pas lieu de faire une déclaration de stage sauf si vous souhaitez diffuser une proposition de formation sur le site www.ffcam.fr. Certains groupes de compétences peuvent être transversaux à d'autres activités. La validation de l'un donne automatiquement validation de l'autre.

Complémentaire aux fiches de compétences, un référentiel sera mis à disposition au cours de la saison 2023 précisant chaque connaissance/compétence de cette fiche. Les formateurs pourront ainsi mettre en place les formations correspondantes en fonction de ce référentiel.

3

PRÉVENTION ET ENVIRONNEMENT DE PRATIQUE

Ce thème comporte des groupes de compétences transversaux à d'autres activités. Dès lors que ce groupe de compétences est validé, il l'est automatiquement dans les autres activités de façon transversale.

Les groupes de compétences 3.1, 3.2 et 3.3 sont présentés pour information. Ils seront expérimentés lors de la saison 2023. Ils ne sont pas nécessaires pour tous.

4

ENVIRONNEMENT FÉDÉRAL ET DES CLUBS

Ce thème porte sur l'environnement fédéral, des clubs et des pratiques. Ce thème est totalement transversal à toutes les activités et porte sur des éléments de compréhension des activités dans un club, de la formation à la FFCAM, ... S'il est validé, il l'est automatiquement dans toutes les activités.

Ce thème sera mis en place fin 2023.